

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE
L'IMMOBILIER**

POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE

☎ 03.21.08.03.03

Affaire suivie par Dorine CORROYEZ

OBJET : avis sur le projet décrit ci-dessous concernant un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)

Nature du projet
Construction d'un ensemble de 2 bâtiments en R+6 ET R+4 -45 logements collectifs et locaux d'activité

Dossier n° PC 062498 24 00013
Adresse de la construction : Place du Général de Gaulle
Demande du : 08/03/2024
Effectuée par : SCICV LENS DE GAULLE
Représenté par : Monsieur Benjamin TANT
Adresse du demandeur 41 boulevard Ambroise Paré

Je soussigné Monsieur Sylvain ROBERT, Maire de la Commune de LENS, agissant au nom de l'État, donne mon accord au titre de l'article L. 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation sur le projet visé en objet.

Les prescriptions énoncées dans le procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie de Lens et dans celui de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité devront être intégralement respectées.

En foi de quoi le présent accord est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Lens, le 03/10/2024



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,
Jean-François CECAK